

Pour le développement des musiques actuelles dans la future grande région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées

Par son poids dans l'économie nationale, le secteur culturel participe activement au développement économique des territoires. La culture contribue en effet pour 3,2% à la richesse nationale et emploie 670 000 salariés, ce qui la place devant l'industrie automobile et l'agriculture (rapport de l'inspection des finances *Décembre 2013, l'apport de la culture à l'économie française*).

Les musiques actuelles, populaires et plurielles, (qui vont du jazz au hip-hop, de la chanson au punk, des musiques électroniques aux musiques traditionnelles et du monde) font preuve d'une inventivité et d'une créativité remarquables. La future grande région compte un vivier particulièrement riche d'artistes créatifs, novateurs, qui contribueront à valoriser la région bien au-delà des frontières régionales et hexagonales.

Au delà des nombreuses retombées économiques, la culture joue un rôle social indéniable puisqu'elle crée du sens, rapproche les gens et contribue au lien social, participe au vivre ensemble, décloisonne les territoires autant qu'elle les ouvre sur le monde. Elle est l'image d'une société qui crée, qui avance et qui réunit ses contemporains autour de valeurs communes. Au sein du secteur culturel, les acteurs des musiques actuelles ont constitué une filière particulièrement dynamique qui jouent un rôle singulier mais reste sauf rares exceptions, le parent pauvre des politiques publiques de la culture. A l'aube des changements institutionnels qui s'annoncent, les opérateurs des musiques actuelles de Languedoc-Roussillon et de Midi-Pyrénées se sont rapprochés afin de porter ensemble une réflexion sur l'avenir et définir les actions à mener sur notre futur territoire commun, en co-construction avec les pouvoirs publics.

Partager des valeurs fortes

Parmi les droits humains, le droit à la culture est un droit essentiel qui contribue à l'égalité de dignité des personnes et qui permet de faire humanité ensemble. Aujourd'hui, grâce à la loi Notre, les droits culturels relèvent désormais de la responsabilité de l'État et des collectivités territoriales. Les acteurs des musiques actuelles de la grande Région contribuent à réinventer une politique culturelle et encouragent les candidats à :

- Considérer les publics non pas comme de simples consommateurs mais bien comme des acteurs qui incarnent leurs territoires qu'ils soient urbains ou ruraux. ;
- Œuvrer à la construction d'individus libres et critiques en favorisant au travers des valeurs de l'éducation populaire l'épanouissement des populations et le mieux vivre ensemble ;
- Conforter la vie associative comme un vecteur d'émancipation qui permet à chacun de participer et de s'impliquer dans une démarche citoyenne.

Prendre en compte la dimension sociale et sociétale des musiques actuelles

Nous constatons que les fractures sociales sont de plus en plus nombreuses, et les phénomènes d'exclusion sont toujours plus forts et plus massifs. La montée du communautarisme préoccupe, à juste titre, la plupart des responsables politiques de notre pays. Les musiques actuelles ont aujourd'hui un rôle social majeur Parce qu'elles touchent d'abord un public jeune, parce qu'elles dépassent les clivages sociologiques actuels, parce qu'elles valorisent l'expression et les pratiques amateurs.

Les lieux, les événements, les festivals sont essentiellement portés par des associations qui ont été mises à mal ces dernières années. Pourtant les dynamiques engendrées, l'investissement de nombreux bénévoles, les retours valorisants pour un quartier, un territoire, une population généralement stigmatisés, génèrent du mieux vivre ensemble et produisent une plus-value qui n'est pas seulement d'ordre économique.

Considérer l'aménagement culturel du territoire comme une priorité

Dans cette grande région s'entrecroisent des configurations socio-géographiques très diverses : un vaste espace rural et de fortes concentrations urbaines, le littoral méditerranéen et les régions montagneuses, etc. Cette grande diversité appelle un maillage territorial renforcé pour favoriser l'accès à la culture, encourager la réduction des inégalités et développer la diversité culturelle. Les acteurs de la musique réunis dans les deux réseaux associés appellent en premier lieu à une politique régionale de soutien aux démarches structurantes, qui permette le développement de la pratique, de la diffusion et de l'enseignement, mais aussi de la présence artistique sur tous les territoires.

Soutenir une filière économique créative, dynamique mais fragile

Une politique culturelle réinventée nécessite d'envisager une politique économique de la culture. Nous proposons différentes mesures relativement peu dispendieuses au regard des aides consenties aux entreprises plus classiques. Au delà du soutien aux opérateurs, c'est tout une politique de structuration des filières créatives qu'il faut mettre en œuvre en agissant pour favoriser les approches complexes et transversales.

Renforcer la capacité à innover et à expérimenter de ce secteur

Aujourd'hui, de nombreuses entreprises de la filière musicale se sont emparées des enjeux du numérique, de mutualisation, de coopération, de développement durable, d'accessibilité... Elles créent régulièrement des passerelles avec l'éducation, la recherche, le tourisme et la santé. La politique culturelle du futur Conseil Régional devra permettre de renforcer et de multiplier les expérimentations.

Conclusion : Les musiques actuelles constituent un formidable atout pour la future grande région

En plus de trente ans, le secteur s'est affirmé comme incontournable, à la fois artistiquement, culturellement et économiquement. Organisation de concerts, de festivals, production et diffusion de musiques enregistrées, de tournées, développement de carrières artistiques, mise en œuvre d'enseignements, d'actions culturelles, vente et location d'instruments, formation professionnelle, services connexes... les acteurs de cette filière génèrent une activité importante sur le territoire et font appel à de nombreuses compétences.

Afin que la future politique culturelle permette à l'ensemble des acteurs d'exister, de se développer, de contribuer au bien-être de la population, il nous est apparu nécessaire de vous transmettre ce document qui montre la capacité des acteurs des musiques actuelles à se concerter, à réfléchir et à bâtir des propositions générales et concrètes. Nous démontrons ainsi notre capacité à intégrer et à anticiper les réformes en cours, à travailler avec vous au projet culturel de la future grande région.

21 propositions pour une politique publique en direction des Musiques Actuelles sur la grande Région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées

Il est nécessaire de créer un espace permanent de dialogue pour les musiques actuelles réunissant les collectivités locales, l'État et les organisations professionnelles, pour co-construire les politiques publiques et organiser le suivi des concertations (associant les artistes et les publics) nécessaires au développement du secteur.

Objectif 1 : Favoriser l'égalité des territoires, la diversité culturelle et la vitalité des pratiques artistiques

Élaborer une réelle démarche d'aménagement du territoire afin de réduire les déficits territoriaux, soutenir les mises en réseau et encourager les capacités d'action et les partenariats afin de réduire les inégalités territoriales.

Préconisation 1 : Développer l'appui aux lieux, aux acteurs et aux démarches structurantes sur tout le territoire de la grande Région, en mettant en place un cahier des charges adapté et un conventionnement pluriannuel.

Préconisation 2 : Mettre en œuvre des projets territoriaux de Musiques Actuelles (regroupant les lieux et structures du territoire), afin de favoriser la mutualisation entre les différents acteurs ; développer la présence artistique sur les territoires notamment ruraux à travers l'appui à des résidences musicales de longue durée, et aux actions culturelles et transversales.

Préconisation 3 : Favoriser les pratiques artistiques et culturelles amateurs particulièrement vectrices de lien social, maillant le territoire de lieux de pratiques et de répétitions.

Préconisation 4 : Décloisonnement l'enseignement musical, les lieux de pratique et de diffusion, en valorisant les passerelles entre accompagnement et enseignement.

Objectif 2 : Renforcer une politique économique de la musique

Rapprocher culture et économie ; reconnaître l'entreprise culturelle en tenant compte de son modèle économique mixte relevant à la fois de l'intérêt général et de l'initiative privée.

Préconisation 5 : Mettre en place des outils financiers à destination des structures culturelles (fonds d'amorçage, fonds de garantie, capital risque solidaire, fonds d'épargne solidaire, aides en fonds de roulement).

Préconisation 6 : Accompagner les logiques de cluster, de pépinières et d'incubateurs sur tous les territoires, favoriser les coopérations avec les secteurs connexes (numérique, tourisme...)

Préconisation 7 : Favoriser l'accès aux fonds européens pour les très petites organisations de la musique, développer un fonds de garantie bancaire et d'avance sur trésorerie sur les fonds structurels.

Objectif 3 : Appuyer et développer la diffusion musicale

Favoriser la diffusion musicale tout en œuvrant pour la diversité culturelle et l'emploi artistique : renforcer les lieux existants et s'appuyer sur de nouveaux leviers (les cafés culture, les lieux non conventionnés, la coopération transfrontalière).

Préconisation 8 : Soutenir les lieux de diffusion labellisés et non labellisés (salles, cafés culture), développer leurs moyens en cohérence avec leurs missions, favoriser les complémentarités par territoire.

Préconisation 9 : Soutenir les festivals et lieux dans leurs singularités quelque soit leur dimension, mieux appréhender le positionnement territorial et calendaire, valoriser l'impact économique en lien avec les autres secteurs (tourisme, économie, développement durable...).

Préconisation 10 : Favoriser la diffusion et la coopération transfrontalière et interrégionale en renforçant les programmes de développement, en lien avec les différentes instances de regroupements territoriaux ; Favoriser la présence des équipes des structures d'accompagnement des artistes sur les salons professionnels nationaux et internationaux.

Objectif 4 : Renforcer les réseaux dans leur rôle de ressource et d'information

Développer la circulation de l'information, l'observation, le conseil aux musiciens et la veille professionnelle sur tout le territoire de la grande région en s'appuyant et en finançant les réseaux existants.

Préconisation 11 : Organiser une fonction ressource à l'échelle de la grande région avec un maillage du territoire équilibré et des postes dédiés à l'information.

Préconisation 12 : Initier une fonction d'observation partagée et de veille par et pour les réseaux territoriaux afin de leurs permettre de mieux connaître les dynamiques du secteur et d'alimenter régulièrement les partenaires en données socio-économiques fiables.

Préconisation 13 : Organiser la fonction de patrimonialisation, partagée et mise en œuvre par et pour les réseaux, en lien avec les médiathèques.

Objectif 5 : Accompagner les mutations technologiques, sociales et économiques

Faire de la grande région un territoire d'expérimentation permettant l'adaptation de la filière aux défis d'aujourd'hui, accompagner les artistes aux nouveaux usages des technologies numériques.

Préconisation 14 : Favoriser le rapprochement des acteurs de l'image et de la musique (communication créative et captation de spectacles vivants, groupes et/ou artistes régionaux), permettre des aides à l'investissement afin de soutenir les nouvelles expressions scéniques (3D, mapping...).

Préconisation 15 : Encourager la mutualisation de l'emploi culturel (GE Culture, CAE...) et l'appui à la formation professionnelle continue en direction des acteurs des filières, soutenir l'émergence des nouveaux métiers (développeurs d'artiste) et des nouveaux modes d'organisation (collectifs d'artiste, coopérative de production...).

Préconisation 16 : Accompagner les éditeurs et les structures de production musicale dans la gestion, le contrôle et l'exploitation des métadonnées numériques liées à la musique dématérialisée.

Préconisation 17 : Accompagner les mutations du secteur de la musique enregistrée par des aides ciblées à l'enregistrement et à la distribution numérique.

Objectif 6 : Inscrire les Musiques Actuelles dans les objectifs transversaux de l'action publique

Préconisation 18 : Soutenir les initiatives permettant l'accès des publics dits empêchés à l'offre culturelle ainsi qu'aux pratiques artistiques ; prendre en compte les situations de handicap en soutenant les aménagements des lieux et des pratiques.

Préconisation 19 : Soutenir l'éco-responsabilité des opérateurs de diffusion musicale en accompagnant l'émergence de solutions locales responsables et durables.

Préconisation 20 : Impulser une politique globale de prévention et de réduction des risques en région en lien avec les acteurs de la santé.

Préconisation 21 : Mettre en avant les actions allant dans le sens d'une meilleure égalité des chances notamment au travers des actions en faveur de l'égalité hommes/femmes.

Association Avant-Mardi

17 rue Valentin 31400 Toulouse - Tel : 05 34 31 26 50 - www.avant-mardi.com
musiquesactuellesMPLR@gmail.com

(ADDA31 - ADDA32 - ADDA46 - ADDA82 - ADDA du Tarn - Africajarc - Antistatic - Arc en Ciel - Arpèges et Trémolos - Art'Cade - Association 11 Bouge - A.J.A.L - Bajo El Mar - Convivencia - Cricao - ENAC - Escambiar - FLIM - Freddy Morezon Prod - I.M.A.J / Le Cri'ART - Jerkov - Kalakuta Productions - Klakson - L'Été de Vaour - La Chambre de Télémaque - La Chatte à la Voisine - La Petite - Le Bijou - Le Bikini - Le Rio - Les Productions du Vendredi - Lo Bolegason - Ma Case - MJC Cahors - Multimusique - Oc'Live - Petite Cuisine Communication - Pollux Association - Reg@rts - RockTime - Rotation - Terre de Couleurs - Contre Courant - Collectif Culture Bar-Bars Midi-Pyrénées - Connexion Live - Les Productions du Possible)

RCA, Réseau de Coopération des Acteurs de Musiques Actuelles en Languedoc-Roussillon

42 rue Adam de Craponne 34000 Montpellier - Tél : 04 67 58 27 48 - www.rca-lr.org
musiquesactuellesMPLR@gmail.com

(Arts Vivants 11 - Association 11Bouge - Association Musical'Sol - Association Printival - Association Uni'sons - Collectif Koa - Courants d'Arts - Festival Détours du Monde - Festival de Thau - Festival Jazz à Junas - Festival 2+2=5 - Fiést'A Sète - Illusion&macadam - Jazz en LR - La Casa Musicale - La FEMAG - Label Id - Label Mektoub - Las Soliles - Le Garage Électrique - Le Jam - Le Sonambule - Les Nuits Couleurs - Les Nuits du Chat - Les Transes Cévenoles - Paloma - Théâtre de l'Archipel / Elmediator - Victoire 2)